

## 5.8 Inégalités salariales

Les inégalités salariales sont d'abord décrites à partir du **salaires en équivalent temps plein** (EQTP) ou du **salaires net journalier** à temps complet, qui sont établis à volume de travail donné. Les inégalités de **revenu salarial** intègrent ensuite la variabilité du volume de travail. Ces inégalités sont mesurées ici par les rapports interdéciles, puis par la part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés.

Dans le secteur privé, l'évolution depuis 1967 du **rapport interdécile** D9/D1 du salaire net journalier des salariés à temps complet comprend quatre périodes. De 1967 jusqu'au milieu des années 1980, les écarts salariaux se réduisent : le rapport interdécile passe de 4,0 à 3,0. Il augmente ensuite légèrement jusqu'au début des années 1990, puis diminue de 1995 à 2009, avant de s'accroître à nouveau légèrement. La baisse des inégalités de salaire sur longue période résulte d'une réduction des écarts dans le bas de l'échelle des salaires, liée notamment aux revalorisations du **Smic**. Le rapport du 9<sup>e</sup> **décile** (D9) à la médiane (D5), qui décrit les inégalités dans le haut de l'échelle salariale, est quant à lui stable depuis quarante ans (environ 2). Le constat est identique pour les inégalités de salaire exprimées en EQTP, c'est-à-dire pour l'ensemble des salariés à temps complet ou à temps partiel (données disponibles depuis 1995).

La dispersion des salaires est moins forte dans la fonction publique que dans le secteur privé. Depuis 1988, l'évolution du rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier des salariés à temps complet dans la fonction publique comporte deux phases. De 1988 au début des années 2000, les écarts s'amplifient (le rapport interdécile passe de 2,3 en 1988 à 2,5 en 2001), puis diminuent légèrement (rapport de 2,3 en 2014). Ce resserrement des écarts depuis 2001 s'explique par la réduction des inégalités salariales dans la moitié basse de l'échelle salariale (D5/D1), renforcée depuis 2010 par une diminution des écarts dans la moitié haute (D9/D5).

Alors que la tendance de long terme des inégalités de salaire dans le secteur privé est

orientée à la baisse, celle des inégalités de revenu salarial est plutôt orientée à la hausse. Les évolutions du rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial dans le secteur privé comportent quatre périodes : une diminution de 1967 à 1970, une forte progression jusqu'au milieu des années 1990, une réduction jusqu'en 2008, et une légère hausse depuis. Ces évolutions reflètent celles de la moitié basse de l'échelle des revenus salariaux (D5/D1), alors que celles dans la moitié haute sont stables (D9/D5). L'augmentation des inégalités de revenu salarial dans la moitié basse de la distribution jusqu'au milieu des années 1990 provient d'une amplification des écarts en termes de temps de travail, qui résulte à la fois d'une baisse du nombre moyen de jours travaillés et d'une hausse du volume des temps partiels. Du milieu des années 1990 à 2008, la moitié basse de l'échelle du revenu salarial se resserre légèrement, et se dilate un peu depuis.

Si le rapport interdécile D9/D5 est globalement stable, la part des très hauts revenus salariaux du secteur privé, définis comme les 1 % des salariés les mieux rémunérés, augmente du milieu des années 1990 jusqu'en 2007 de 6,9 % à 7,9 %. Elle recule ensuite légèrement durant la période de crise de 2007 à 2009, pour se stabiliser autour de 7,7 % depuis 2010.

Les inégalités de revenu salarial (D9/D1) parmi les salariés travaillant principalement dans la fonction publique sont plus faibles que celles dans le secteur privé ; cet écart entre public et privé est encore plus marqué que pour les salaires. Les évolutions des inégalités de revenu salarial dans le public sont proches de celles des salaires : elles augmentent de 1988 au milieu des années 1990, puis baissent légèrement jusqu'au milieu des années 2000. Elles augmentent à nouveau jusqu'en 2010 et diminuent depuis. Ces évolutions sont dictées par celles de la moitié basse de l'échelle de revenu salarial (D5/D1), alors que le rapport D9/D5 est stable depuis 1988. La part de la masse salariale détenue par les 1 % les mieux rémunérés est beaucoup plus faible que dans le secteur privé. ■

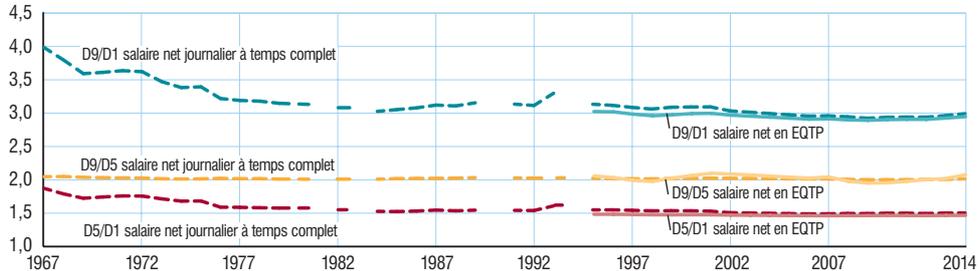
### Définitions

**Rapport interdécile** (D9/D1) : le rapport interdécile d'un critère (salaire, revenu salarial) est le rapport entre le 1<sup>er</sup> décile (D1) et le 9<sup>e</sup> décile (D9) de ce critère. Il est un des indicateurs de mesure des inégalités de la population sur le critère considéré.

**Salaires en équivalent temps plein** (EQTP), **salaires net journalier**, **revenu salarial**, **Smic**, **décile** : voir *annexe Glossaire*.

## Inégalités salariales 5.8

### 1. Distribution du salaire net journalier à temps complet et du salaire net en EQTP dans le secteur privé

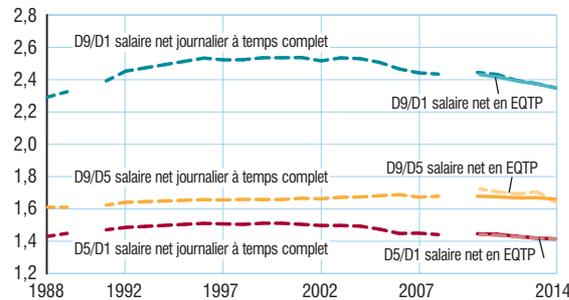


Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France (hors Mayotte) à partir de 2002 ; ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors salariés agricoles et apprentis, stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Note : 1981, 1983, 1990 : données non produites ; 1994 : rupture de série ; 2002-2006 : évolutions lissées.

Source : Insee, panel Tous salariés.

### 2. Distribution du salaire net journalier à temps complet et du salaire net en EQTP dans la fonction publique

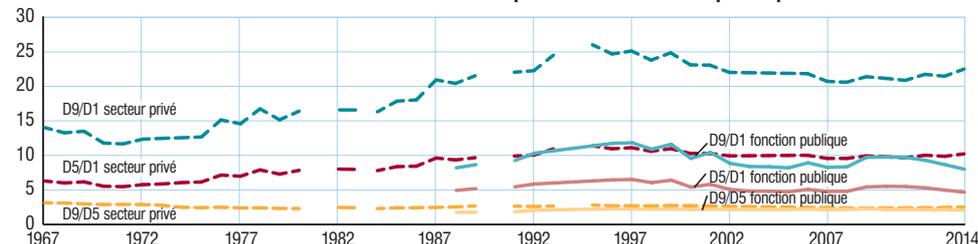


Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France (hors Mayotte) à partir de 2002 ; ensemble des salariés travaillant principalement dans la fonction publique.

Note : 1990 : données non produites ; 1992-1996 : évolutions lissées ; 2009 : données non intégrées.

Source : Insee, panel Tous salariés.

### 3. Distribution du revenu salarial dans le secteur privé et la fonction publique

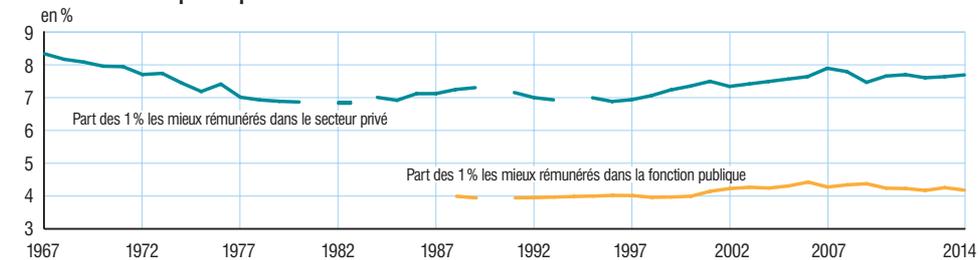


Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France (hors Mayotte) à partir de 2002, ensemble des salariés, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Note : le revenu salarial dans le secteur privé représente la somme des salaires des seuls postes du secteur privé et des entreprises publiques. Celui de la fonction publique correspond au revenu salarial total (comprenant les postes du secteur privé et du secteur public) des salariés travaillant principalement dans la fonction publique. Voir aussi notes figures 1 et 2.

Source : Insee, panel Tous salariés.

### 4. Part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés dans le secteur privé et la fonction publique



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002 ; ensemble des salariés, hors salariés agricoles et apprentis, stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Lecture : en 1967, en France métropolitaine dans le secteur privé, 8,4 % de la masse salariale totale revient aux 1 % de salariés ayant le revenu salarial le plus élevé.

Note : voir la note de la figure 3.

Source : Insee, panel Tous salariés.